

3ème rapport intermédiaire de la concertation continue

EOlienneS flottantes en Méditerranée

Rapport de concertation continue

De décembre 2024 à décembre 2025

Mathias Bourrissoux

Laura Michel

Garant.e.s désigné.e.s par la CNDP

Date de remise du rapport, le 08 avril 2026



commission
nationale du
débat public



Sommaire

Sommaire	2
Préambule	3
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	3
La mission des garant.e.s	3
Fiche d'identité du projet.....	4
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite du débat public	9
Engagement du responsable de projet	9
Actualités liées au projet et évolutions.....	9
Désignation des lauréats de l'appel d'offre 06	9
Présélection des candidats pour l'AO09	10
Planification éolienne en mer Méditerranée	13
Avancement des études menées par l'État.....	15
Restitution du programme Migralion	15
Avancement des fermes pilotes	16
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?	17
Le suivi des engagements du porteur de projet	23
Avis des garant.e.s sur le déroulement de la concertation	23
Les arguments exprimés	24
Synthèse des arguments exprimés sur les projets de parcs.....	24
Sur les projets de raccordement électrique des parcs éoliens.....	25
Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade	26
La suite de la concertation continue	27
Les prochaines étapes du projet et de la concertation.....	27
Préconisation des garant.e.s sur la suite de la concertation continue	27

Préambule

A la suite du débat public sur le projet de parcs éoliens commerciaux en mer Méditerranée et leur raccordement, mené du 12 juillet au 31 octobre 2021, l'État et RTE ont décidé de poursuivre leur projet. Dans ce cadre, la Commission nationale du débat public (CNDP) garantit le processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique du projet d'extension de 500MW en Méditerranée.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°3 des garant.e.s, rédigé par Laura Michel et Mathias Bourrissoux. Celui-ci a été désigné garant de la concertation continue lors de la commission plénière du 04 décembre 2024 en complément de Mme Laura MICHEL, précédemment désignée et en remplacement de M. Bernard-Henri LORENZI, démissionnaire à la date du 11 novembre 2024.

Couvrant la période de décembre 2024 à décembre 2025, il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés et il indique les préconisations des garant.e.s pour la suite de la concertation continue.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 16 juillet 2020 : saisine de la CNDP par le Ministère de la Transition écologique et Solidaire et RTE
- 29 juillet 2020 : décision de la CNDP de l'organisation d'un débat public
- 12 juillet au 31 octobre 2021 : débat public EOS sous l'égide de la CPDP
- 31 décembre 2021 : publication du compte rendu et du bilan du débat public
- 17 mars 2022 : publication de la décision des porteurs de projet de la zone 1 (Narbonnaise Sud-Hérault) et du choix d'intervenir pour le second parc entre zone 2 et zone 3
- 6 avril 2022 : début de la concertation post débat public (concertation continue) sous l'égide de trois garant.e.s (Antoine Landeau, Arthur Launeau et Dominique de Lauzières) nommé.e.s par la CNDP
- 4 avril 2023 : démission des trois garant.e.s
- 05 avril 2023 : désignation de Laura Michel et Xavier Derrien garant.e.s CNDP
- 18 avril 2023 : démission de Xavier Derrien
- 03 mai 2023 : désignation de Bernard H Lorenzi garant CNDP
- 24 novembre 2023 : 1er rapport intermédiaire de la concertation continue
- 25 octobre 2024 : 2ème rapport intermédiaire de la concertation continue
- 11 novembre 2024 : démission de Bernard H Lorenzi
- 04 décembre 2024 : désignation de Mathias Bourrissoux garant CNDP

La mission des garant.e.s

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit inscrit dans le bloc de constitutionnalité, elle désigne une ou plusieurs personnes neutres au regard du projet et indépendantes à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, le.s garant.e.s sont attentifs à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quelle que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés, à la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, le.a garant.e s'assure que :

Les recommandations des garant.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus du débat public soient bien pris en compte ;

Les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;

Les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fassent l'objet d'échanges.

Les garant.e.s reçoivent une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet/plan ou programme.

Fiche d'identité du projet

Maitre d'ouvrage :

Le projet a été initié par le Ministère de la Transition écologique : Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie (pilote), DREAL PACA (associée) et Réseau de transport d'électricité (RTE).

Dans le cadre de la procédure de mise en concurrence lancée par le Gouvernement en mars 2022 pour la construction et l'exploitation de deux parcs éoliens en mer flottants d'environ 250 MW chacun (appel d'offres n°6), le ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie a officiellement présenté en décembre 2024 les deux lauréats retenus pour le développement, la construction et l'exploitation de chaque parc situés en mer Méditerranée.

Suite à l'instruction de la CRE, le Gouvernement a désigné les deux lauréats suivants, qui deviennent par conséquent porteurs des projets :

- Pour le Projet 1, situé dans la zone dite « Narbonnaise Sud-Hérault 1 » le groupement composé d'Ocean Winds et Eolien en Mer Participation.
- Pour le Projet 2, situé dans la zone « Golfe de Fos 1 », la société Eoliennes Méditerranée Grand Large, dont EDF Power solutions et Maple Power sont actionnaires.

Dans le cadre de la procédure de mise en concurrence lancée par le Gouvernement en juillet 2024 portant sur quatre projets d'installation d'éoliennes en mer, dont deux parcs situés en Méditerranée de 500 MW chacun, venant en extension des parcs de l'appel d'offres n°6, l'Etat reste maître d'ouvrage du projet jusqu'à la désignation des lauréats.

Contexte du projet :

Le Comité stratégique de filière d'Occitanie pour l'éolien en mer flottant a été lancé en juin 2025 par la Région Occitanie et l'État. Il a vocation à rassembler l'ensemble des acteurs de la filière pour formaliser un cadre stratégique et une vision partagée autour des principaux enjeux de la filière et favoriser sa structuration. Les acteurs sont en attente des résultats de l'appel à projets France 2030 dédié au développement des infrastructures portuaires pour l'industrie de l'éolien flottant.

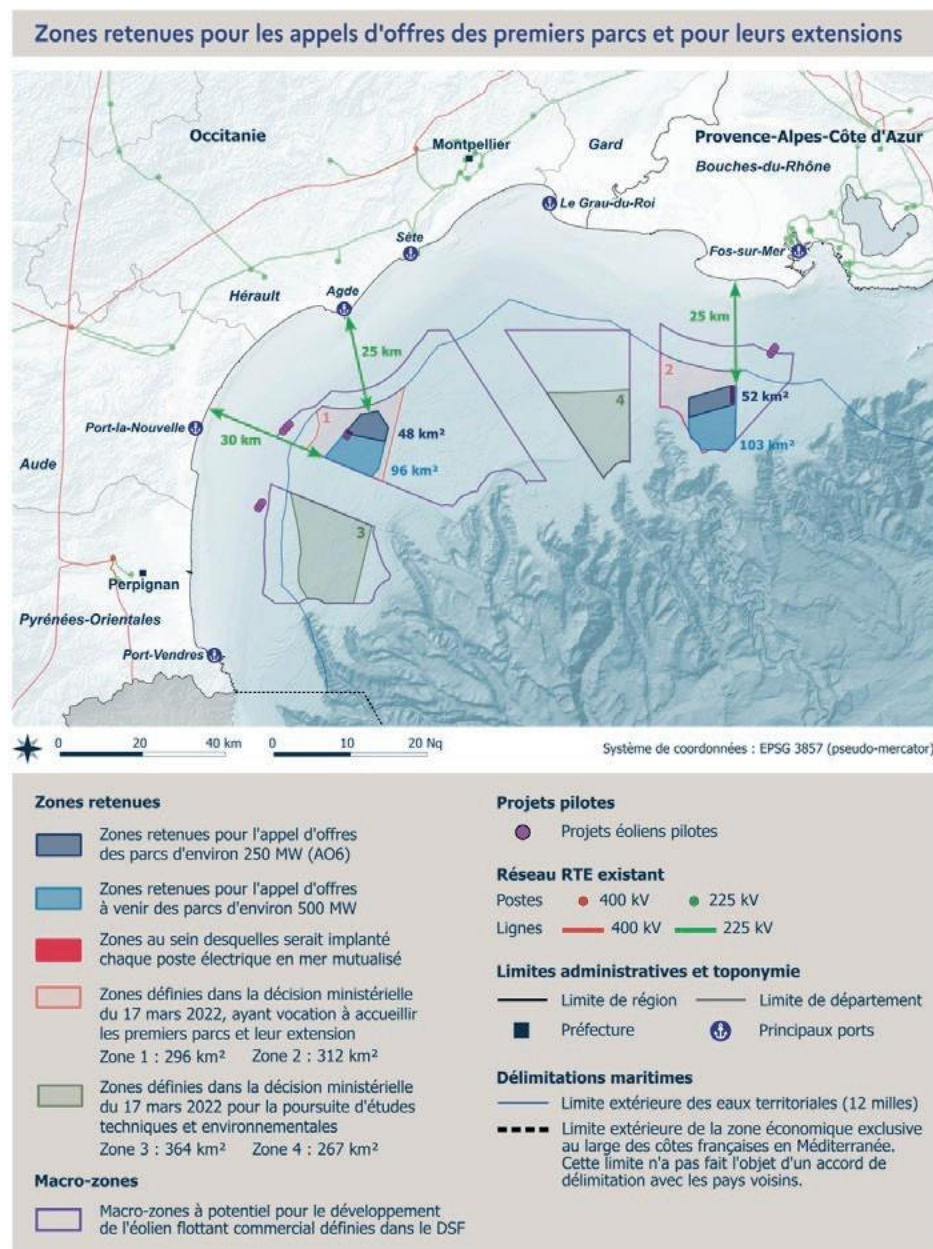
Les trois fermes pilotes ont été installées durant la période au large du Golfe de Fos-sur-Mer, de Leucate-Le Barcarès et de Gruissan.

Plus largement le projet s'inscrit dans le contexte où la nouvelle stratégie de façade maritime (SFM) de Méditerranée a été approuvée le 14 novembre 2025 par les préfets coordonnateurs de la façade. Elle intègre notamment une cartographie des zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer,

cumulant une puissance totale d'environ 5,8 GW à horizon 2050 avec deux nouvelles zones Golfe du Lion Centre (GLC) et Golfe du Lion Est (GLE) où les parcs seront attribués dans les dix prochaines années et une nouvelle zone Golfe du Lion Ouest (GLO) à échéance 2050.

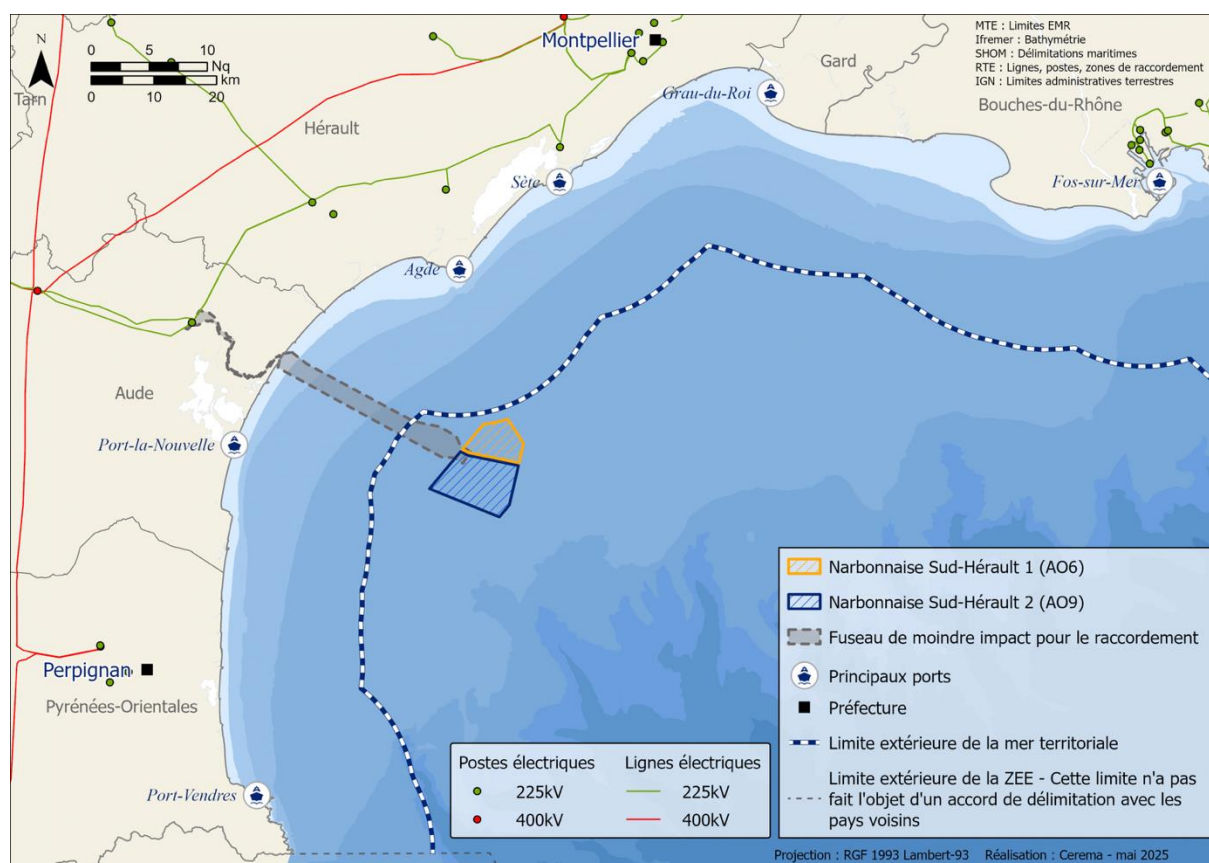
Localisation du projet :

Figure 1 Zones retenues pour les appels d'offres des premiers parcs et leurs extensions



Source : *Éoliennes flottantes en Méditerranée, Lettre d'information n°5, mars 2024, p 2.*

Figure 2 Le parc éolien en mer flottant de la Narbonnaise Sud-Hérault 1 (AO6) et 2 (AO9)



Source : www.eoliennesenmer.fr

MTE : Limites EMR
 Ifremer : Bathymétrie
 SHOM : Délimitations maritimes
 RTE : Lignes, postes, zones de raccordement
 IGN : Limites administratives terrestres

Bouches-du-Rhône
 Fos-sur-Mer
 Gard
 Montpellier
 Grau-du-Roi
 Sète
 Agde
 Port-la-Nouvelle
 Aude
 Hérault
 Perpignan
 Pyrénées-Orientales
 Port-Vendres

0 5 10 20
 0 10 20
 Nq
 km

N
 Tarn

Golfe de Fos 1 (AO6)
 Golfe de Fos 2 (AO9)
 Principaux ports
 Préfecture
 Limite extérieure de la mer territoriale
 Limite extérieure de la ZEE - Cette limite n'a pas fait l'objet d'un accord de délimitation avec les pays voisins

Postes électriques
 Lignes électriques
 225kV
 400kV

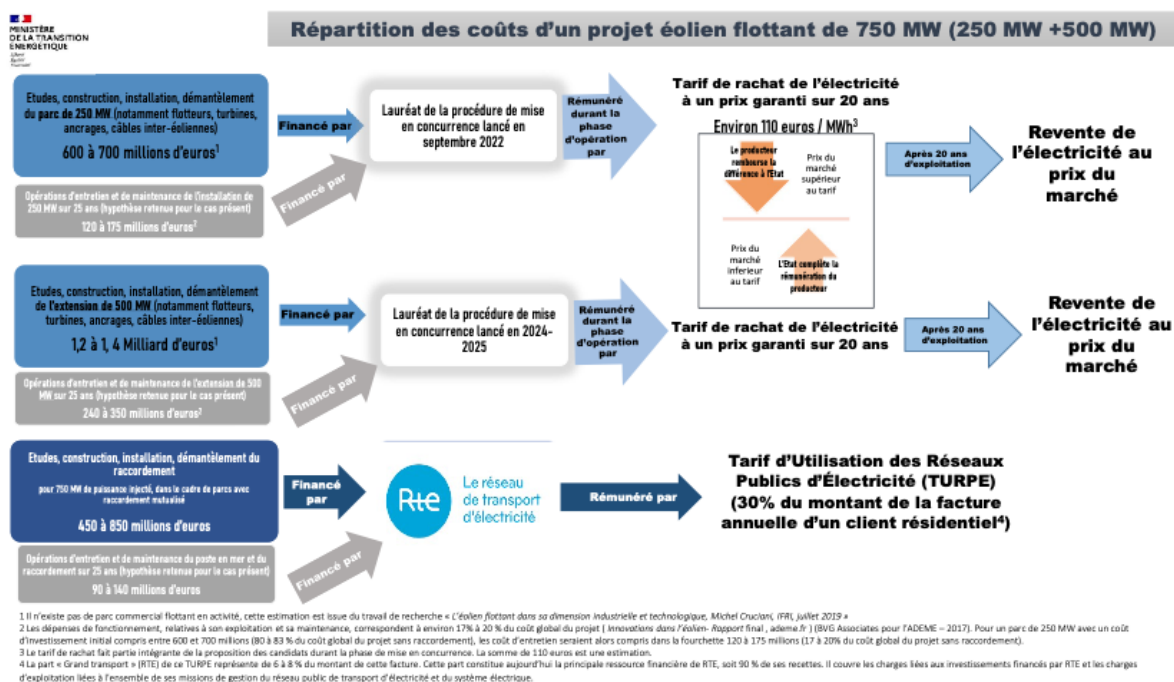
Projection : RGF 1993 Lambert-93
 Réalisation : Cerema - mars 2025

Objectifs du projet selon le MO et caractéristiques principales :

Dans la zone de la Narbonnaise Sud-Hérault 1, le projet nommé « Éoliennes Flottantes d'Occitanie » dénommé EFLO (AO6), porté par le groupement composé d'Ocean Winds (joint-venture à 50-50 d'Engie et EDPR) et Éolien en Mer Participation, a été retenu, avec un tarif d'achat de 92,70€/MWh

Pour le projet « Méditerranée Grand Large » (AO6), situé dans la zone « Golfe de Fos 1 », porté la société Éoliennes Méditerranée Grand Large, dont EDF Power Solutions et Maple Power sont actionnaires, le tarif d'achat retenu est de 85,90€/MWh.

Pour rappel les services de l'État ont produit le graphique ci-dessous à l'issue du débat public et des demandes récurrentes du public concernant le coût du projet AO6. Depuis les estimations avancées par l'État, aucun document public n'a apporté de nouvelles données précises. Lors de la réunion publique de Narbonne le 26 mars 2025, Jean-Mathieu KOLB, directeur du projet A06 chez Ocean Winds, a évoqué en réponse à une question du public sur le coût d'un projet de 250MW « un budget global, en incluant les phases d'études, frôlant le milliard d'euros » (cf. [compte-rendu de la réunion](#) p. 5).



Source : Ministère de la transition écologique, Direction Générale Énergie Climat.

Calendrier :

À l'issue du débat public tenu par la CPDP en 2021 ont été publiés, d'une part un bilan dressé par la présidente de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et d'autre part un compte-rendu établi par le président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP).

En réponse à ces éléments, la ministre de la transition écologique a acté, par décision du 17 mars 2022 publiée le 20 mars 2022, le lancement du projet de développement d'éoliennes flottantes en Méditerranée et a précisé le choix de la zone 1 dite « la Narbonnaise », renommée depuis « Narbonnaise-Sud Hérault ». La 2ème zone au large de Fos-sur-Mer a été choisie en juin 2023.

La procédure de mise en concurrence a été lancée en mars 2022 et treize candidats ont été présélectionnés à l'issue de cette consultation (AO06).

Cette première étape a conduit à l'élaboration par le gouvernement et à la publication en avril 2024 d'un cahier des charges publié. Parallèlement, la Commission européenne a validé le 13 février 2023 l'aide financée par l'Etat français pour ce projet. Les candidats avaient jusqu'au 14 août 2024 pour remettre une offre. Cinq projets ont été présentés à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) qui a rendu son délibéré le 29 novembre 2024.

Le ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie a officiellement présenté les projets retenus pour ces parcs de 250 Mégawatts chacun le 27 décembre 2024. Dès lors, les deux sociétés sont entrées dans une phase de développement et d'instruction réglementaire, devant se poursuivre entre 2025 et 2028.

La période de fabrication puis de construction des parcs pourrait s'échelonner entre 2028 et 2031.

La mise en service des parcs est prévue au plus tôt pour 2031-2032 pour une durée d'exploitation de plus de 30 ans.

Une seconde procédure de mise en concurrence a été lancée en juillet 2024 et douze candidats ont été présélectionnés pour participer à la phase de dialogue concurrentiel (AO9).

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite du débat public

Engagement du responsable de projet

Concernant les engagements de l'État à l'issue du débat public sur le projet de parcs éoliens commerciaux en mer Méditerranée et leur raccordement, mené du 12 juillet au 31 octobre 2021, nous invitons le public à se référer aux deux précédents rapports des garant.e.s (https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-11/2%C2%B0rapport%20interm%C3%A9diaire%20VF_0.pdf ; https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-12/1%C2%B0rapport%20interm%C3%A9diaire%20VF.pdf?utm_source=chatgpt.com).

Depuis leur désignation en décembre 2024, les lauréats des deux projets sélectionnés, EFLO dans la zone « Narbonnaise Sud Hérault 1 » et MGL dans la zone « Golfe de Fos 1 », sont engagés dans la formalisation de leur plan stratégique. Cette phase a été marquée par des rencontres régulières entre les garant.e.s et les lauréats afin de préparer l'information et la participation du public. Les feuilles de route des lauréats seront publiées sur leurs site en début d'année 2026.

Actualités liées au projet et évolutions

Désignation des lauréats de l'appel d'offre 06

Le communiqué de presse et la délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) relative à l'instruction de la procédure ainsi que le rapport de synthèse de l'instruction ont été publiés le 29 novembre 2024.

Les lauréats de l'appel d'offres n°6 portant sur les deux premiers parcs d'éoliennes flottantes en Méditerranée de 250 MW chacun ont été désignés le 27 décembre 2024.

Pour la zone « Narbonnaise Sud-Hérault 1 » : Le groupement composé d'Ocean Winds (joint-venture à 50-50 d'Engie et EDPR) et Éolien en Mer Participation a été retenu, avec un tarif d'achat de 92,70€/MWh. Le projet est nommé « Éoliennes Flottantes d'Occitanie » (EFLO).

Pour la zone « Golfe de Fos 1 » : Le projet retenu porte le nom de Méditerranée Grand Large (MGL). Il est porté par Éoliennes Méditerranée Grand Large (EMGL), société codétenue par Maple Power et EDF power solutions. Le tarif d'achat est de 85,90€/MWh.

Dans les deux cas, ces désignations s'inscrivent dans la continuité de l'expérience acquise par les porteurs de projet en tant que développeurs des deux parcs pilote Provence Grand Large (PGL) mis en service en juin 2025 au large du golfe de Fos, et Éoliennes Flottantes du Golfe du Lion (EFGL) en cours d'installation au large de Leucate et du Barcarès.

Composés de 12 à 19 éoliennes flottantes situées à 25 km des côtes environ, ces projets devraient atteindre une puissance de 230 à 280 MW, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'environ 450 000 habitants.

Les caractéristiques techniques précises ne sont toutefois pas encore arrêtées et font l'objet d'études d'ingénierie pour affiner les solutions. Aussi, les autorisations seront déposées par les développeurs sous forme de caractéristiques variables, c'est-à-dire que les éléments constitutifs du parc ne seront pas figés, mais inscrits dans des fourchettes de valeurs permettant de fixer un objectif aux développeurs suivant différents critères (exemple : puissance installée, nombre d'éoliennes, technique d'ancrage...).

Les appels d'offres que passeront les sociétés auprès de fournisseurs entre 2027 et 2028 permettront d'arrêter définitivement les caractéristiques du projet.

Présélection des candidats pour l'AO09

La procédure de mise en concurrence relative aux parcs d'environ 500 MW, venant en extension des premiers parcs de l'AO6, a été lancée en juillet 2024. Les candidats intéressés par cette procédure d'appel d'offres avaient jusqu'au 20 septembre 2024 pour déposer leur candidature. Après analyse des candidatures par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et au regard de leurs capacités techniques et financières, 12 candidats ont été présélectionnés en novembre 2024 pour participer à la phase de dialogue concurrentiel :

- BayWa r.e.
- Le Groupement Elicio – Q ENERGY – Kansai Electric
- EnBW Valeco Offshore
- Les Eoliennes du Grand Large (EDF Power Solutions et Maple Power)
- IBERDROLA
- Ocean Winds – Banque des Territoires
- Le groupement formé par Oxan Energy et Ingka Investments
- Plenitude & Qair
- Parkwind
- RWE Eolien en Mer France
- Skyborn – Octopus
- TotalEnergies

La phase de dialogue concurrentiel est toujours en cours, le cahier des charges de l'appel d'offres numéro 9 n'ayant finalement pas été diffusé en 2025. En conséquence, le processus de désignation des lauréats est décalé, le calendrier 2026 découlant de ce report n'étant pas connu à ce jour. La désignation des lauréats était initialement prévue pour fin 2025.

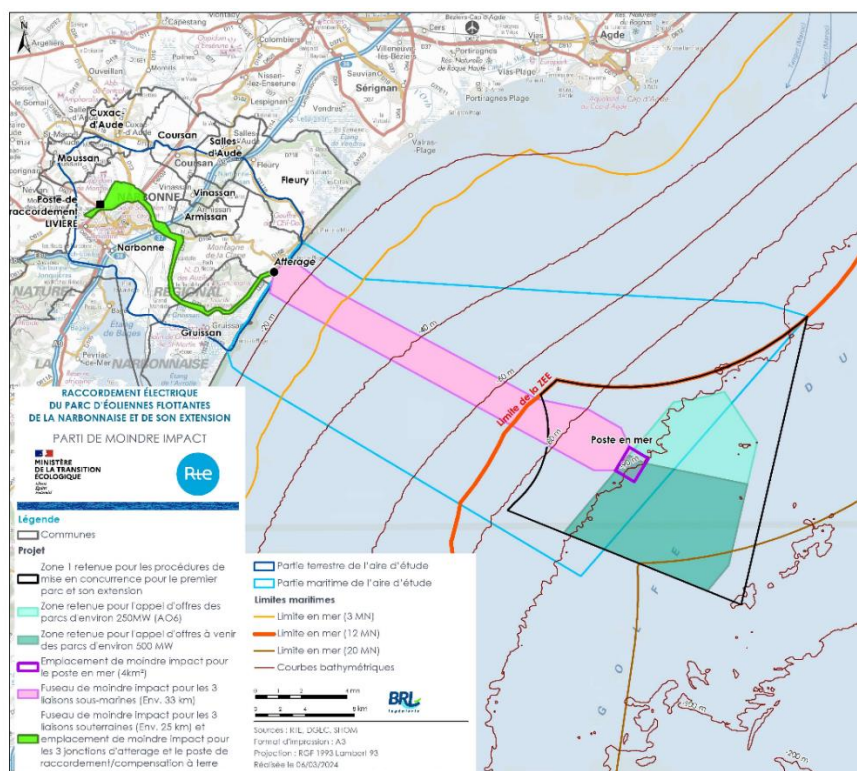
Projets de raccordement électrique des parcs éoliens

Projets de parcs « Narbonnaise Sud-Hérault »

Concernant le raccordement des éoliennes flottantes au large de la Narbonnaise Sud-Hérault, RTE a poursuivi son travail d'étude en vue du dépôt des dossiers de demande d'autorisation sur la base des fuseaux de moindre impact pour les liaisons de raccordement ainsi que les emplacements de moindre impact pour les postes électriques (en mer et à terre) validés par le sous-préfet de Narbonne en février 2024. Début novembre 2025, RTE a déposé son dossier de demande d'autorisation pour les raccordements mutualisés des parcs de la "Narbonnaise -Sud-Hérault" (zone1).

RTE a notamment réalisé des surveys géophysiques et géotechniques en novembre 2024 au droit de la plage du créneau naturel à Narbonne plage, et plus au large le long du corridor retenu pour le raccordement des parcs d'éoliennes.

A l'issue de cette nouvelle étape, un tracé général des liaisons terrestres et sous-marines sera identifié, ainsi que la localisation précise de l'implantation des postes électriques en mer et à terre. Ces tracés et localisations seront proposés lors de l'enquête publique prévue dans le cadre de l'instruction administrative des autorisations qui interviendra courant 2026.



Source : <https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/raccordement-eoliennes-flottantes-narbonnaise-meditteranee#Leprojet>

En mer, les deux parcs d'éoliennes flottantes d'une capacité totale de 750 MW, seront raccordés à une seule plateforme. (Implantation du parc dénommé « Narbonnaise Sud-Hérault » AO06 et son extension AO09). La zone retenue pour positionner ce poste électrique en mer couvre une superficie de 4 km². Il sera relié au littoral par trois liaisons sous-marines à 225 000 volts positionnées dans un fuseau long d'environ 33 km.

À terre, les trois jonctions d'atterrage (une par liaison) permettront de réaliser la connexion entre les câbles sous-marins et les câbles terrestres. L'emplacement retenu pour ces atterrages se situe au niveau de la plage du créneau naturel sur la commune de Narbonne plage. Trois liaisons souterraines rejoindront le poste électrique de raccordement de Livière pour se raccorder au réseau de transport d'électricité existant. Le fuseau choisi pour ces liaisons souterraines est long d'environ 25 km et passe par les communes de Narbonne et Gruissan.

L'emplacement retenu pour le raccordement à 225 000 volts se situe sur la commune de Narbonne, en extension du poste électrique existant de Livière. Les fuseaux de moindre impact précisent les zones au sein desquelles sont affinées les études environnementales et techniques.

Projets de parc « Golfe de Fos » :

Concernant le raccordement des éoliennes flottantes au large de Fos-sur-Mer en Méditerranée, RTE a organisé une réunion publique d'information à Fos-sur-Mer, le 4 décembre 2024, dans la suite de la première réunion de concertation Fontaine, pour présenter l'avancement des études. Le Sous-Préfet d'Istres a validé le fuseau de moindre impact pour le raccordement des éoliennes flottantes au large du golfe de Fos, le 18 décembre 2024.

RTE a présenté ce fuseau de moindre impact au public lors de la réunion territoriale organisée le 01 avril 2025 à Port-Saint-Louis du Rhône. Le diaporama de cette rencontre est disponible en ligne sur la page du site internet de RTE dédié au projet de raccordement : <https://www.rte-france.com/actualites/premiere-reunion-publique-projet-meditteranee-grand-large>

Le compte-rendu est lui disponible sur le site Eoliennes en mer :

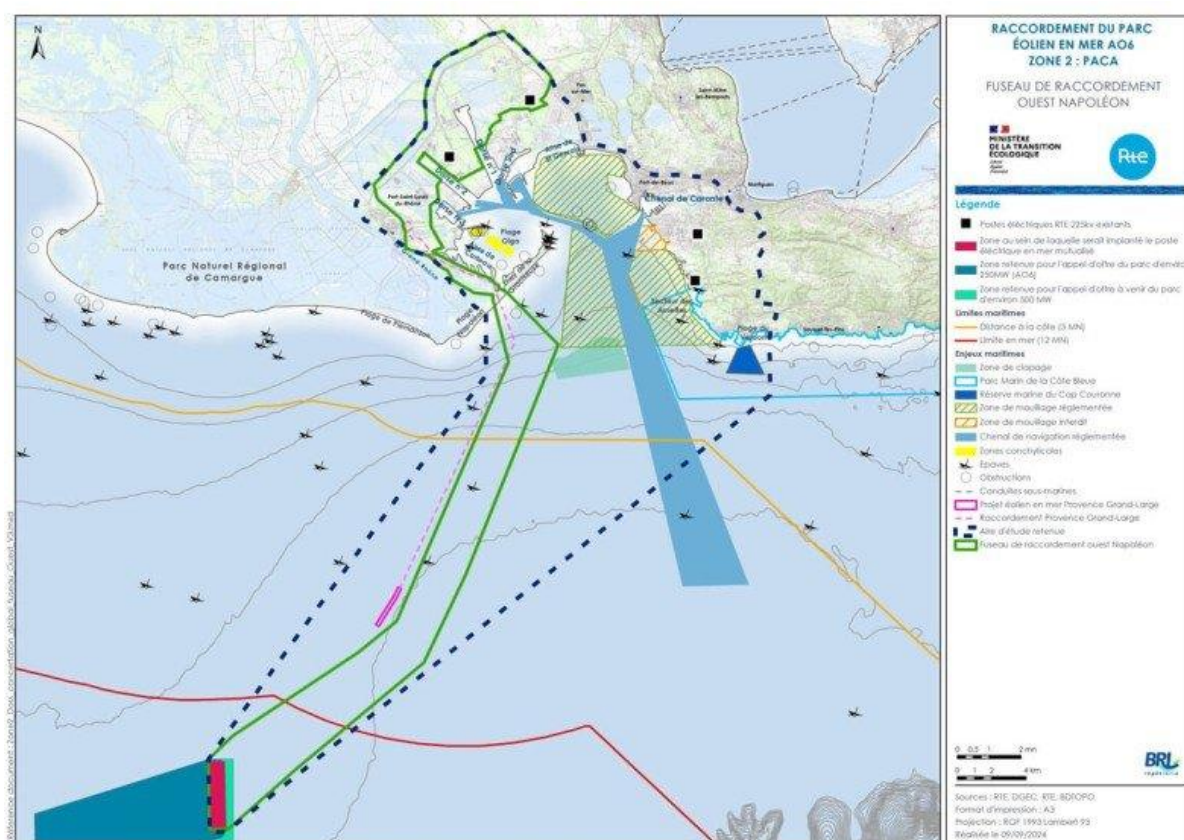
<https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-mediterranee/projets-en-mediterranee/vie-proj>

Il s'agit donc là aussi d'un projet de raccordement mutualisé du parc AO6 Fos de 250 MW et du parc ultérieur AO9 de 500 MW soit un raccordement pour une puissance totale d'évacuation sur le réseau électrique d'environ 750 MW.

En mer, les deux parcs d'éoliennes flottantes d'une capacité totale de 750 MW, seront raccordés à une seule plateforme. Le poste électrique sera relié au littoral par trois liaisons sous-marines à 225 000 volts positionnées dans un fuseau d'environ 34 km de long.

À terre, l'atterrissage permettra de réaliser la connexion entre les câbles sous-marins et les câbles terrestres. L'emplacement retenu pour cet atterrissage se situe au niveau de la plage Napoléon à Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Depuis la plage, trois liaisons souterraines rejoindront ensuite le poste électrique de Darse ou de Feuillane pour se raccorder au réseau de transport d'électricité existant. Le fuseau choisi pour ces liaisons souterraines mesure entre 20 et 30 km et passe par les communes de Port-Saint-Louis-du-Rhône et Fos-sur-Mer.



Source : <https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/raccordement-eoliennes-flottantes-fos-sur-mer-mediterranee#Leprojet>

Depuis lors, RTE est dans une phase d'approfondissement des études environnementales et techniques détaillées sur le fuseau de moindre impact tout en poursuivant le travail de construction du projet avec les acteurs du territoire, dans le cadre d'une concertation technique associant les services de l'Etat, le Grand Port Maritime de Marseille et les collectivités locales.

À l'issue de cette nouvelle étape, le tracé général des liaisons terrestres et sous-marines sera identifié et la localisation précise de l'implantation des postes électriques en mer et à terre sera définie. RTE souhaite déposer son dossier de demande d'autorisation en début d'année 2026, pour que celui-ci fasse l'objet d'une enquête publique avant la fin d'année 2026. Le démarrage des travaux de raccordement est prévu pour 2027.

Ce calendrier prévisionnel a été présenté au public lors du premier comité de liaison du projet Méditerranée Grand Large, organisé le 19 novembre 2025 par EDF Power solutions, lauréat du projet d'implantation du premier parc de 250 MW au large de Fos.

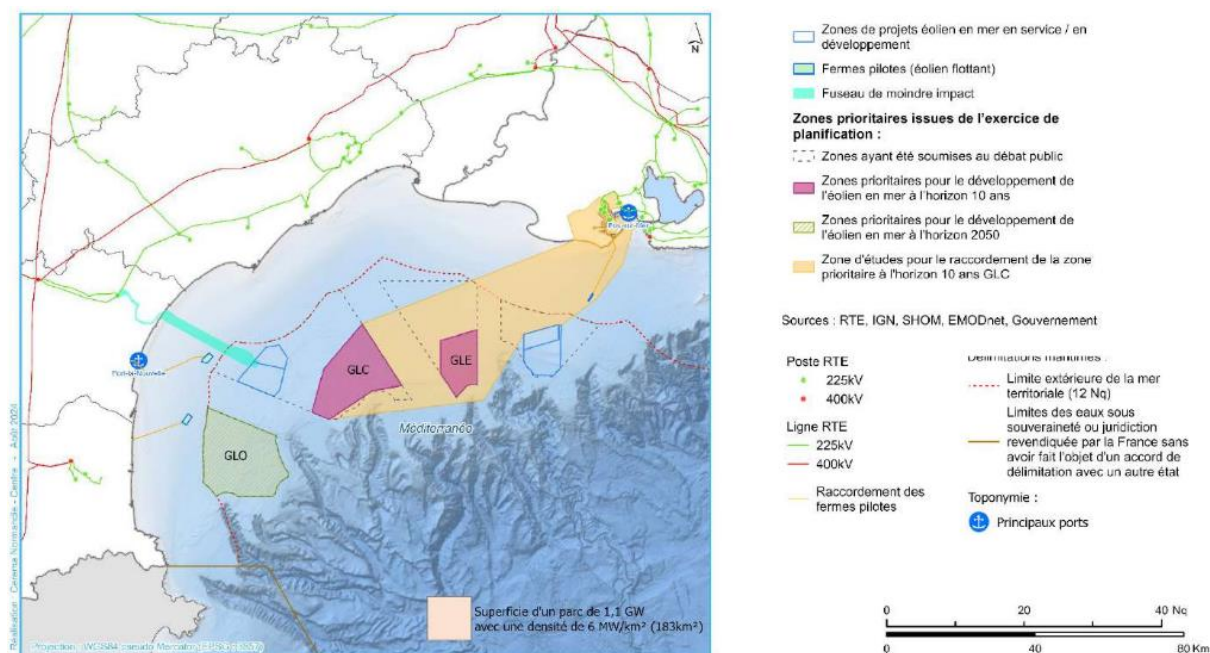
Planification éolienne en mer Méditerranée

Le Gouvernement a adopté le 17 octobre 2024 la décision en réponse au débat public « La mer en débat », planifiant notamment pour la Méditerranée trois nouvelles zones de développement de l'éolien en mer, avec l'ambition d'atteindre une puissance totale de 5,8 GW à horizon 2050 dans le golfe du Lion.

Ces objectifs sont repris dans le Document stratégique de façade validé le 20 juin 2025 à l'unanimité par les membres du conseil maritime de façade Méditerranée. Le projet de mise à jour de la stratégie de façade maritime Méditerranée a été approuvé le 14 novembre 2025 par arrêté inter préfectoral pour une durée de six ans. Il détaille les trois zones prioritaires pour le développement de l'éolien en Méditerranée, tel que validées par le ministère en charge de l'énergie en octobre 2024 :

- Golfe du Lion Centre (GLC) – Zone prioritaire à l'horizon 10 ans concernée par une prochaine procédure de mise en concurrence. Identifiée au sein de la zone propice B' soumise au débat public, elle pourra accueillir 2 GW avec une mise en service prévue en 2035.
- Golfe du Lion Est (GLE) – Zone prioritaire à l'horizon 10 ans concernée par la ou les prochaines procédures de mise en concurrence. Identifiée au sein de la zone propice C' soumise au débat public, elle pourra accueillir 1,1 GW avec une mise en service prévue en 2040.
- Golfe du Lion Ouest (GLO) – Zone prioritaire à horizon 2050 pour le développement d'un projet d'une puissance indicative d'environ 1,1 GW, dont les contours seront définis par la poursuite des études, notamment environnementales, et la concertation continue avec les parties prenantes. Identifiée au sein de la zone propice A' soumise au débat public, elle pourra accueillir 1,1 GW avec une mise en service après 2040

Figure 4 Cartographie des zones prioritaires de développement retenues au large de la façade Méditerranée. Source : document stratégique de façade, document principal synthétique p. 93



Cette cartographie fait apparaître les trois nouvelles zones prioritaires de développement de l'éolien, ainsi que la zone d'études pour le raccordement maritime et terrestre au réseau de transport d'électricité associée à la zone Golfe du Lion Centre. Cette zone de raccordement pourrait, le cas échéant, être modifiée à l'avenir et relier la région Occitanie, compte tenu des problématiques de renforcement du réseau et de calendrier du projet. La zone de raccordement maritime et terrestre au réseau de transport d'électricité associée à la zone Golfe du Lion Est ne figure pas sur cette cartographie. Elle sera précisée ultérieurement dans le cadre de la concertation continue de GLE ou lors de concertations spécifiques.

Avancement des études menées par l'État

Campagnes d'études techniques en mer

Les campagnes d'études techniques en mer pour les zones des appels d'offres 06 et 09 sont achevées. La campagne d'études géophysiques et de recherche de munitions non explosées sur la zone Golfe du Lion Centre (GLC) s'est achevée en octobre 2024 sans encombre et la campagne complémentaire d'études géotechniques sur les zones Golfe du Lion Ouest (GLO), Golfe du Lion Est (GLE) et GLC s'est correctement déroulée sur la deuxième quinzaine de janvier 2025.

Campagnes d'études environnementales

Les rapports compilant l'analyse des données environnementales (milieu physique et naturel) mesurées lors de la première année de campagnes en mer, dans chacune des deux zones qui accueilleront les premiers parcs commerciaux (AO6 et AO9), ont été transmis à RTE et aux lauréats des appels d'offres, dans leur première version, au cours de l'année 2025. Ces rapports seront publiés par l'Etat au cours de l'année 2026. Ils permettront à RTE et aux lauréats d'élaborer l'état initial de l'environnement, pour les ouvrages situés dans les zones étudiées, puis l'étude d'impact de leur projet.

Les campagnes d'études environnementales pour l'état initial des zones qui accueilleront les parcs de l'AO6 et de l'AO9 ont entamé en 2025 leur deuxième année de mesures. Les rapports de la deuxième année de campagne seront fournis par l'État aux lauréats courant 2026 pour compléter l'état initial. Les nouvelles campagnes pour la zone GLC ont démarré au printemps 2025 pour une durée de deux ans.

En parallèle, les résultats des premières études de connaissances lancées par l'observatoire national de l'éolien en mer sur l'avifaune, les mammifères marins et les habitats benthiques sont progressivement restitués. Trois études spécifiques concernent la façade Méditerranée :

- Etude CAPDONA : Évaluation de l'état écologique des substrats meubles du golfe du Lion,
- Etude FAMOSA : Cartographie des fonds marins du golfe du Lion,
- Etude dBLion : Évaluation et cartographie du bruit ambiant.

Restitution du programme Migralion

Le rapport final du programme Migralion déployé entre 2022 et 2024 a été publié en fin d'année 2025. Il a fait l'objet de plusieurs temps de présentation et d'échanges :

- Commission spécialisée du Conseil maritime de façade du vendredi 3 Octobre 2025, qui a permis de présenter les principaux résultats, bilans et perspectives du projet MIGRALION, ainsi que l'Avis du conseil scientifique. S'en est suivi un échange sur les suites à donner aux résultats du programme pour la planification, pour les projets de parcs commerciaux et sur les perspectives pour les nouvelles études d'acquisition de connaissance.
- Webinaire de restitution a été organisé par l'Office Français de la Biodiversité le 06 novembre 2025 ;
- Table-ronde consacrée à l'avifaune et au milieu aérien avec la participation des chercheurs du programme Migralion le 02 décembre 2025 dans le cadre de la conférence Environnement et éolien ;

Etude tourisme

La phase 3 de l'étude engagée par l'État, en partenariat avec les Régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur et leurs Comités régionaux du tourisme, sur l'impact de la mise en service des parcs éoliens flottants commerciaux en Méditerranée sur l'activité touristique locale, a été restituée en fin d'année 2024. Elle concerne les résultats d'une enquête de terrain menée sur les côtes du golfe du Lion et actualise les données d'enquêtes précédentes. Les différentes phases de l'étude ont été regroupées en un seul rapport consultable en ligne : <https://www.eoliennesenmer.fr/etude-tourisme-med-1>

Avancement des fermes pilotes

Les projets lauréats de l'Appel à projets éolien flottant de l'ADEME dans le cadre du Programme des Investissement d'Avenir – désormais France 2030 – poursuivent leur développement et entrent progressivement en phase d'exploitation. Les trois fermes sont en cours de déploiement avec des mises en service échelonnées entre 2025 (PGL) et 2026 (EolMed et EFGL).

Figure 5 Récapitulatif des projets désignés en 2016 lauréats de l'appel à projets éolien flottant.
Source : Document stratégique de façade

Projet	Porteur de projet	Localisation (au large de)	Distance à la côte	Nombre d'éoliennes	Turbines	Technologies	Raccordement	
Provence Grand Large (PGL)	EDF RE et Enbridge	Port-Saint-Louis-du-Rhône (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	17 km	3	Siemens 8,4 MW	Acier à ancrages tendus	29 km jusqu'au poste électrique de Port-Saint-Louis-du-Rhône (63 000 V)	
Éoliennes flottantes du golfe du Lion (EFGL)	Océan Winds et la Banque des Territoires	Le Barcarès et Leucate (Occitanie)	16 km	3	MHI Vestas 10 MW	Semi-submersible en acier à encrages caténaires	21 km jusqu'au poste électrique de la Salanque à Saint-Laurent-de-la-Salanque (63 000 V)	
EolMed	Qair, Total, AREC, CALEN, Le Grand Narbonne, SEMPER et Amidéole	Gruissan et Port-la-Nouvelle (Occitanie)	18 km	3	MHI Vestas 10 MW	Barge semi-submersible en acier à ancrage semi-tendu en polyester	27 km jusqu'au poste électrique de Port-la-Nouvelle (63 000 V)	

Au large du golfe de Fos, la ferme pilote du parc éolien en mer flottant Provence Grand Large a été officiellement inauguré le jeudi 25 septembre 2025 à la suite de la mise en service de la troisième éolienne. Depuis novembre 2025, et sa mise en service progressive, ses 25 MW de puissance alimentent en électricité l'équivalent de 45 000 personnes.

Sur la côte occitane, les trois éoliennes flottantes de la ferme pilote du projet EFGL porté par Océan Winds ont été installées en mer au troisième trimestre 2025, à 16 kilomètres au large de Leucate et du Barcarès. Les travaux d'installation en mer se poursuivent avec les ultimes étapes clés du raccordement (Pose et connexion des câbles inter-éoliennes par SDJD, Connexion du câble-export par RTE, tests de fonctionnement) qui permettront d'envisager une mise en service progressive de la ferme éolienne en 2026. Pour rappel, le projet pilote EFGL prévoit la construction et l'exploitation pendant une durée de 20 ans de 3 éoliennes flottantes de 10 MW, à plus de 16 km au large de Leucate (Aude, 11) et Le Barcarès (Pyrénées-Orientales, 66).

Le second projet éolien flottant pilote en Occitanie, Eolmed, porté par l'énergéticien Qair au large de Gruissan, devrait commencer à produire début 2026. Les trois éoliennes ont été remorquées jusqu'à leur site d'implantation au dernier trimestre 2025. Le raccordement de la ferme pilote d'éoliennes flottantes « EolMed – Gruissan » sera réalisé au poste existant de Port-La-Nouvelle (travaux d'extension du poste menés par RTE en 2025).

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

Actions menées par les lauréats

Dès la fin du premier trimestre 2025, les développeurs lauréats de l'AO6 ont porté des actions en direction du grand public et des acteurs spécialisés dans l'objectif d'informer et de rencontrer la population locale, en particulier les habitants des communes situées à proximité des futurs parcs éoliens. Des modalités de présentation et d'échanges ont été mises en place dans une logique de sensibilisation et d'information sur les projets (pilotes et commerciaux) portés par les deux lauréats.

Pour le projet Méditerranée Grand Large (MGL golfe de Fos)

Concernant les outils d'information et de communication

MGL a créé plusieurs outils d'information, mobilisés sur les lieux de permanence et dans le cadre de leur participations événementielle :

- 2 kakémonos sur le projet
- Une brochure pédagogique papier pour remettre aux personnes rencontrées
- Création d'une boîte à idées,

Par ailleurs, un site internet a été mis en ligne, comprenant :

- Le plan de concertation discuté avec les garants CNDP (actualisé régulièrement) ;
- Création d'un onglet actualité sur le site internet ;
- Un lien de contact ;

Concernant le volet participation du public

Installation du Comité de liaison

Mise en place d'un premier comité de liaison le mercredi 19 novembre 2025 dans les locaux du Port Center du port de Marseille Fos. Cette première réunion a rassemblé près de 40 participants.

Inspiré du comité de liaison mis en place pour le développement de la ferme pilote Provence Grand Large, il constitue une instance de concertation volontaire rassemblant les acteurs clés du projet : associations de protection de l'environnement, collectivités, acteurs économiques, services de l'État, représentants des pêcheurs professionnels, etc. Il a pour objectif de présenter l'avancement du projet et de recueillir les avis et attentes des parties prenantes du territoire.

Plan de concertation

Ce même comité de liaison a été l'occasion de présenter le plan de concertation prévu par le porteur de projet et d'échanger sur les modalités qui seront mises en œuvre en 2026. Les participant.e.s ont exprimé un intérêt fort pour les formats proposés par la société Éoliennes Méditerranée Grand Large, notamment pour les ateliers dédiés à l'environnement prévus en 2026.

Rencontre « Environnement & Éolien en Mer : état des connaissances en Méditerranée »

France Nature Environnement et Méditerranée Grand Large ont organisé, le 2 décembre 2025, une conférence au Théâtre de la Joliette, à Marseille visant à partager les connaissances scientifiques et environnementales, ainsi que les premiers retours d'expérience de la ferme pilote Provence Grand Large ([compte-rendu de la conférence](#)). Différents experts, scientifiques, acteurs et actrices du territoire et professionnel.le.s ont contribué à l'évènement, permettant de mettre en lumière :

- Les résultats récents sur le milieu marin (qualité de l'eau, acoustique), présentés par France Énergies Marines, Chorus, le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'IFREMER.
- La compréhension du milieu aérien, à travers la restitution des recherches menées par la LPO PACA, France Énergies Marines et Biotope dans le cadre des programmes LIFE et Migralion
- L'acquisition des connaissances sur ces milieux, grâce aux études réalisées par la DREAL Occitanie et Biotope, ainsi que les premiers retours d'expérience du projet éolien flottant Provence Grand Large.

A noter que MGL a également participé à l'atelier embarqué organisé par FNE PACA au départ de Marseille le 1^{er} juillet 2025. Sur des sujets similaires, cette demi-journée d'échanges en mer a constitué un premier temps introductif sur l'état environnemental de la Méditerranée, permettant d'aborder plusieurs sujet (aperçu général, état des connaissances sur la biodiversité, planification maritime en Méditerranée, objectifs de bon état écologique, état d'avancement des projets éoliens en mer).

Interventions dans le cadre d'évènements

Méditerranée Grand Large a eu l'occasion de participer à plusieurs évènements sur le territoire, dans une démarche de sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux de l'éolien en mer. Voici un récapitulatif de ces interventions qui ont permis de rencontrer différents publics en cours d'année :

- Partenariat avec le Festival de la Camargue (30 mai 2025, Port-Saint-Louis-du-Rhône), animation d'un stand de permanence et participation aux rencontres Windtech pour présenter le projet et les enjeux de l'éolien flottant en Méditerranée ;
- Stand de présentation lors du Championnat du Monde de Pêche sportive (dimanche 24 août 2025, Port-Saint-Louis-du-Rhône)
- Rencontres du littoral (14 octobre 2025, Saint-Jean-de-Védas) organisées par le journal Midi Libre et la Région Occitanie. Méditerranée Grand Large a tenu un stand et rencontré divers acteurs du monde maritime (CRPMEM, gestionnaires d'aires marines protégées, services de l'Etat, etc.).
- Première édition des Rencontres Sudéole (Marseille, le 25 novembre 2025) organisée par le Pôle Mer Méditerranée en collaboration avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix Marseille Provence. Cet événement a permis aux acteurs de la filière d'échanger sur leurs récentes réalisations, y compris les parcs pilotes et les travaux portuaires, ainsi que sur les perspectives de l'éolien flottant en Méditerranée.
- Cinquième édition du B2B Industrie (Jeudi 27 novembre 2025, Martigues) organisée par le Groupement Maritime et Industriel de Fos (GMIF) et l'Union Pour les Entreprises 13 (UPE 13). Cet évènement a permis à Méditerranée Grand Large d'élargir son référencement des PME du territoire pouvant s'inscrire dans la chaîne de valeur locale de l'éolien en mer.

Démarche de formation et d'insertion

- Participation au Salon des Jeunes 2025 de Martigues (17 mai 2025), en partenariat avec le lycée Jean Moulin de Port de Bouc, pour présenter aux jeunes les filières de formation qui sont proposées.
- Interventions sur l'éolien en mer auprès de la Mission locale Ouest Provence (juin et septembre 2025) à destination des conseillers de la Mission locale et des jeunes qui ont suivi le programme de sensibilisation « Vert Demain » cofinancé par le Fonds de Transition Juste de l'Union Européenne ;
- Comité de pilotage sur l'emploi, la formation et l'insertion avec France Travail PACA (1^{er} octobre 2025, Istres). Sous l'impulsion de France Travail, de nombreux acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion (mission locale Ouest Provence, UIMM, université de Montpellier, Centrale Méditerranée, Métropole AMP, etc.) étaient réunis pour comprendre les enjeux de l'éolien flottant en Méditerranée, et élaborer un plan d'actions autour du projet MGL et de ses engagements liés à la formation et l'insertion.
- Forum ML Green Impact (Mercredi 26 novembre 2025, Miramas) co-organisé par l'Association régionale des missions locales (ARML) Sud PACA et les 8 Missions Locales lauréates du Fonds de Transition Juste (FTJ). Méditerranée Grand Large a présenté son partenariat avec la Mission

Locale Ouest Provence dans le cadre du projet "Vert demain", qui vise à présenter la filière de l'éolien en mer aux jeunes et les opportunités d'emploi associées.

Partenariat avec le Projet FISHWIND : Promouvoir la coexistence durable des activités en mer

- Participation aux ateliers organisés dans le cadre du projet FISHWIND porté par les pêcheurs professionnels de l'Organisation de Producteurs (OP) SATHOAN. FISHWIND vise à explorer les interactions entre les parcs éoliens en mer et les activités de pêche artisanale. L'objectif est de développer des solutions éco-conçues qui favorisent à la fois la biodiversité et l'économie bleue.

Visite du parc éolien en mer de Provence Grand Large

- Visite en mer avec la Cité des Métiers de Marseille et les acteurs de l'emploi (03 juin 2025) dans le cadre du projet « Eclorre » ;
- Visite le mercredi 15 octobre 2025 organisée en partenariat avec l'ARML Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Mission locale Ouest Provence, dans l'objectif de faire découvrir la filière de l'éolien en mer et de sensibiliser les jeunes et les référents métiers aux enjeux de l'insertion et de l'emploi dans ce secteur.

Pour le projet Eoliennes Flottantes d'Occitanie (EFLO) (Narbonnaise Sud-Hérault)

Concernant les outils d'information et de communication

- Exposition « Vie Vent ! » à Port-La Nouvelle (17 juin au 25 août 2025). En lien avec l'installation d'un point d'accueil à la Médiathèque Georges-Duret de Port-La Nouvelle, une exposition a été mise en œuvre en partenariat avec le Parc Naturel Marin du golfe du Lion. Elle a permis aux habitant.e.s et visiteurs de découvrir et d'explorer la biodiversité et les espèces emblématiques du golfe du Lion.
- Web-série « Windbee et les éoliennes flottantes » : diffusion d'une web-série de 12 épisodes à destination des plus petits, présentée en avant-première aux jeunes du centre de loisirs de Port-La Nouvelle, qui avaient prêté leurs voix. Mêlant images animées et modélisations du projet, elle vise à faire découvrir l'éolien flottant et ses enjeux de façon ludique et pédagogique.

Plusieurs supports d'information ont été réalisés et diffusés auprès du public :

- Flyer pour présenter le projet EFLO et partager les coordonnées de contact de l'équipe projet ;
- Informations sur le projet EFLO dans la newsletter du projet pilote EFGL ;
- Encarts spécifiques diffusés à plusieurs reprises dans les éditions locales (11, 34) du Midi Libre, de l'Indépendant et dans les guides de l'été.

Par ailleurs, le site internet du projet EFLO a été mis en ligne début 2025 : <https://eoliennes-flottantes-occitanie.fr>. Il comprend :

- Le plan de concertation discuté avec les garant.e.s CNDP (actualisé régulièrement) ;
- Création d'un onglet actualité sur le site internet ;
- Un lien de contact ;

Enfin, des informations régulières sont publiées par les équipes d'Ocean Winds sur le réseau social LinkedIn (Page Les Éoliennes flottantes du golfe du Lion) afin de partager les actualités du projet EFLO avec des photos et des vidéos récentes (compte de 6799 abonnés, 33 posts depuis janvier 2025).

Concernant le volet participation du public

Installation d'un point d'accueil à Port-La Nouvelle du 27 mai au 19 juillet 2025

- Un point d'information a été installé en face du quai d'assemblage des éoliennes flottantes du projet pilote EFGL profitant de la période de montage des éoliennes sur les fondations. Cet espace a permis à plus de 2500 visiteurs (riverains, habitant.e.s d'Occitanie et touristes) de découvrir en temps réel ce chantier. Il leur était proposé d'échanger avec les équipes d'OW et de l'association locale d'éducation populaire Les petits débrouillards, de consulter des visuels et des vidéos explicatives, et de participer à des animations interactives et pédagogiques sur le thème des énergies renouvelables.
- Journée de découverte du chantier à Port-La-Nouvelle et d'accueil du public (25 juin) : pour sensibiliser les participants au développement de l'éolien flottant en Méditerranée, observer les éoliennes flottantes du projet pilote EFGL en cours d'assemblage à Port-La Nouvelle et échanger avec les équipes des enjeux techniques, environnementaux et énergétiques avec les équipes en charge des projets EFGL et EFLO.

Organisation de conférences thématiques (17 et 24 juin 2025, Médiathèque de Port-La Nouvelle)

- Organisation d'une « Conférence à deux voix », en partenariat avec le Parc Naturel Marin du golfe du Lion, pour notamment présenter la démarche environnementale collaborative mise en place sur le projet pilote EFGL et préciser comment ce projet pilote permettra d'améliorer les connaissances environnementales en vue de leur intégration dans la conception des projets commerciaux.
- Organisation d'une « Conférence Mission Zéro », en partenariat avec l'ONG *Les peuples de la mer*, pour présenter un état de référence de la biodiversité dans la zone du projet pilote.

Ces deux rendez-vous ont rassemblé plus de 100 personnes autour des enjeux environnementaux du golfe du Lion au regard du développement de l'éolien flottant.

Visite du parc éolien en mer EFGL

- Animation d'un Stand et visite en mer de la ferme pilote EFGL le 12 septembre 2025 dans le cadre de la Conférence on Wind Energy and Wildlife Impact (CWW) organisée à Montpellier ;

Interventions dans le cadre d'événements grand public et professionnels

Océan Winds a eu l'occasion de participer à plusieurs événements sur le territoire, dans une démarche de sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux de l'éolien en mer. Voici un récapitulatif de ces interventions qui ont permis de rencontrer différents publics en cours d'année :

- Présence au Mondial du Vent (Port-Leucate, du 16 au 21 avril 2025) : les équipes du projet ont accueilli les visiteurs et participant.e.s du Mondial du Vent sur leur stand d'information présentant l'avancement des premières éoliennes pilotes ainsi que le projet EFLO.

Les équipes d'Océan Winds ont également participé aux événements et rencontres qui mobilisent les acteurs institutionnels du territoire et la filière de l'éolien flottant.

- Participation à la journée « Éolien en mer flottant » (Port-La Nouvelle du 02 juin 2025), organisée par la Région Occitanie, l'Agence Ad'occ, le Parlement de la Mer, le Pôle Mer Méditerranée et CEMATER qui a permis de mobiliser les membres de la filière industrielle régionale. Cet événement a été aussi l'occasion pour la Région et l'État d'annoncer la mise en place du Comité Stratégique de Filière, qui vise à structurer et coordonner les acteurs publics, industriels et académiques afin de développer une filière régionale compétitive et durable autour de l'éolien flottant en Méditerranée. Le projet EFLO a d'ores-et-déjà engagé des discussions avec les expert.e.s mobilisé.e.s dans cette démarche.
- Participation au Salon TAF (Travail-Avenir-Formation) le 1er avril à Narbonne, pour présenter aux étudiant.e.s et demandeurs d'emplois les différents métiers de l'éolien flottant ;

- Participation au Salon FOWT, événement mondial dédié à l'éolien flottant, du 16 au 21 avril à Brest ;

Partenariat avec le Projet FISHWIND : Promouvoir la coexistence durable des activités en mer

- Participation aux ateliers organisés dans le cadre du projet FISHWIND porté par les pêcheurs professionnels de l'Organisation de Producteurs (OP) SATHOAN.

Partenariat avec le projet AVOCET Avifaune migratrice et parcs éoliens offshore : améliorer la fiabilité des modèles de risque de collision

Actions menées par l'État et RTE

Concertation dite Fontaine sur le raccordement électrique de la zone 2 « Golfe de Fos »

- 18 décembre 2024 : la seconde réunion de concertation dite Fontaine s'est tenue à Istres. A l'issue de la réunion le Sous-Préfet d'Istres a validé le fuseau de moindre impact pour le raccordement des éoliennes flottantes au large du golfe de Fos.

Concernant les outils d'information et de communication

Site internet et compte Twitter :

- La page de présentation des parcs en développement sur la façade Méditerranée du site eoliennesenmer.fr est mise à jour régulièrement en fonction des actualités. Les pages dédiées aux projets des appels d'offres 6 et 9 (Narbonnaise Sud-Hérault et Golfe de Fos), mises en place à partir d'octobre 2024, ont reçu en 2025 en moyenne 260 visites par mois. On constate un tassement de la fréquentation depuis les années précédentes (pour rappel la fréquentation moyenne entre 2022 et 2024 était de 650 visites par mois).
- Le compte X (ex-Twitter) @EolienMerMed dédié au projet a été régulièrement alimenté avec 70 publications de mai 2022 à décembre 2025. Il compte aujourd'hui 77 abonnés.

Plaquette du projet :

- La plaquette du projet diffusée depuis 2022 a été de nouveau mise à jour début 2025 suite à la validation des trois nouvelles zones de développement de l'éolien en mer à horizon 2050 : GLC, GLE et GLO.
- La plaquette est mise à disposition lors des événements publics (réunions publiques, salons professionnels, ...), à l'occasion des animations organisées par les associations de médiation (CPIE, Les Petits Débrouillards, etc.) ou lors d'interventions terrain auprès du grand public. Elle est également accessible en ligne sur le site eoliennesenmer.fr. Environ 2350 Plaquettes ont été distribuées à ce jour.

Lettre du projet :

A ce jour, dix numéros de la lettre d'information périodique ont été publiés sur le site eoliennesenmer.fr. Il y a eu quatre nouvelles publications depuis le précédent bilan des garant.e.s :

- Publication de la lettre d'information n°7 en décembre 2024
- Publication de la lettre d'information n°8 en mars 2025
- Publication de la lettre d'information n°9 en juillet 2025
- Publication de la lettre d'information n°10 en décembre 2025

Ces lettres sont également diffusées à une liste de 618 abonnés.

Vidéo de présentation de l'état initial de l'environnement

En 2025, une vidéo de présentation des études environnementales menées dans le cadre de l'état initial de l'environnement des zones des futurs parcs éoliens a été réalisée. Elle a été présentée lors de salons

professionnels et auprès d'étudiant.e.s, également lors d'un évènement Grand public co-organisé en décembre 2025 par la société EMGL en partenariat avec France Nature Environnement. A partir de 2026, elle sera diffusée lors d'évènements organisés par la direction de projet éolien flottant, notamment auprès du grand public.

Communication lors d'évènements

- Participation aux journées annuelles de la filière
- Présentation de l'avancement des projets de parcs commerciaux en Méditerranée (AO6/AO9), de la planification maritime et énergétique portée par l'État et des études environnementales menées par l'Etat, lors des journées annuelles de la filière (Wind'Occ/Sudéole) :
- Atelier éolien offshore Sudéole le 6 décembre 2024 : actualités AO6 et AO9, planification à horizon 2025 (environ 80 participant.e.s) ;
- Journée Wind'Occ le 2 juin 2025 à Port-La-Nouvelle : présentation du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) et la place de l'éolien en mer (plus de 200 participants) ;
- Journée Sudéole le 25 novembre 2025 à Marseille : contexte de l'éolien flottant en Méditerranée (plus de 100 participant.e.s) ;

Concernant le volet participation du public

Réunions publiques territoriales

- Réunion du 26 mars 2025 à Narbonne (11), 50 participants :
- Réunion du 27 mars 2025 à Portiragnes (34), 50 participants :
- Réunion du 1er avril 2025 à Port-Saint-Louis-du-Rhône (13), 50 participants :

Réunions avec les parties-prenantes

- Réunions avec les comités régionaux des pêches Occitanie (15/01/2025, 06/05/2025.) et PACA (23/07/2025 sur l'AO09) pour assurer la coordination des campagnes d'études techniques en mer, échanger sur le cahier des charges des appels d'offres, sur la localisation des zones de développement de l'éolien et sur diverses études en cours (Fishwind...) ;
- Réunion avec Les associations de protection de l'environnement (LPO Occitanie et PACA, FNE Languedoc-Roussillon et PACA, WWF) pour échanger sur le cahier des charges de l'appel d'offres AO9 le 23/07/2025.

Conférence

- Participation à la conférence environnementale MGL/FNE en décembre 2025 organisée par EDF et France Nature Environnement le 2 décembre 2025, intervention pour rappeler la planification de l'éolien flottant en Méditerranée et les études menées dans le cadre de l'état initial de l'environnement des zones des futurs parcs commerciaux.

Organisation d'évènements

- Demi-journées « L'énergie qui vient du large »
- Le 25 juin 2025 à Port-La-Nouvelle : échanges en salle puis observation du chantier d'intégration des éoliennes de la ferme pilote EFGL (40 participants) ;
- Le 30 juin 2025 à Port-Saint-Louis-du-Rhône : échanges puis visite en bateau de la ferme pilote PGL (40 participants) ;
- Le 30 septembre 2025 à Port-La-Nouvelle : échanges en salle puis observation du chantier d'intégration des éoliennes de la ferme pilote EolMed (40 participants) ;

Partenariat avec les associations de médiation scientifique

Entre 2023 et 2025, Les Petits Débrouillards Occitanie et PACA ont tenu de nombreux ateliers de sensibilisation lors d'évènements « grand public » variés dans les départements des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et de l'Aude. Les Petits Débrouillards interviennent sous forme de stand ou de dispositif pédagogique itinérant qui repose sur la mobilisation d'un camion-laboratoire mobile, agrémenté de tentes d'animations pour découvrir, par l'exploration et l'expérimentation, les enjeux des projets d'éoliennes en mer. Grâce à ces outils pédagogiques interactifs, l'association a pu informer et/ou échanger avec plus de 14300 personnes entre 2023 et 2025 (3300 – 8400 – 2700).

L'association Labelbleu a réalisé plusieurs projets pédagogiques entre 2023 et 2025. Pour ses interventions, l'association s'est appuyée sur plusieurs outils pédagogiques (livret élèves, cartes, diaporamas, etc.) qu'elle a élaborés, permettant notamment aux élèves de garder une trace écrite des échanges. Les animateurs ont alterné le travail en petits groupes, en individuel et en collectif et ont proposé à chaque classe une sortie sur le littoral :

- En 2025 : trois projets pédagogiques de cinq séances chacun auprès d'élèves de CM2 des écoles de Marseillan, Sète et Narbonne. 72 élèves.

Le CPIE Rhône-Pays-Arles a réalisé plusieurs projets pédagogiques entre 2023 et 2025. Chaque projet s'articule autour de deux séances (les sources d'énergie et d'électricité / les éoliennes en mer) :

- En 2025, dix projets auprès d'élèves de CE2, CM1 et CM2 des communes de Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Le Sambuc, Mas Thibert et Saint-Martin de Crau. 242 élèves.

Le suivi des engagements du porteur de projet

Les engagements des lauréats seront formalisés dans des feuilles de route valant plans stratégiques de concertation et seront publiés au début de l'année 2026. Il est donc trop tôt pour se prononcer sur leur suivi.

Pour les engagements de l'État à l'issue du débat public de 2021, le public peut consulter les rapports 1 et 2 des garants.

Avis des garant.e.s sur le déroulement de la concertation

2025 a été une année de transition après la nomination des lauréats en décembre 2024 et le passage de relai de l'État aux consortiums retenus pour le portage des projets retenus pour l'AO6.

Pour les lauréats, cette année a été marquée par une intense activité de lancement des projets d'une part, d'élaboration de leur stratégie de concertation d'autre part. Comme nous l'avons indiqué plus haut, différentes activités de concertation ont cependant déjà débuté.

La priorité a été donnée aux parties prenantes, notamment les pêcheurs d'un côté, les associations environnementales et le Parc marin du golfe du Lion (zone 1), permettant l'établissement de relations régulières avec ces acteurs, dans la continuité des actions entreprises dans le cadre des fermes pilotes.

Concernant le grand public, l'organisation de réunions publiques de manière conjointe entre l'État, RTE et les lauréats a été appréciée du public présent et des élu.e.s. Elle a permis de présenter les lauréats au public, de faire le point sur l'avancée du calendrier des projets, sur l'articulation entre les différents temps du développement de l'éolien en mer Méditerranée (AO6, AO9) ainsi que de rappeler les rôles respectifs de l'État, RTE et les nouveaux maîtres d'ouvrage lauréats de l'AO6. Elle a aussi permis aux lauréats de présenter leur projet et de répondre aux questions du public, concernant les coûts, dimensions des éoliennes, retombées économiques pour les territoires et leur engagement en faveur de la prise en compte des impacts environnementaux.

La réunion publique organisée à Portiragnes a joué un rôle un peu différent dans la mesure où les élu.e.s et la population du secteur Sud-Hérault était jusque-là moins informés que ceux du secteur de la Narbonnaise pour la zone 1 ou du Golfe de Fos pour la zone 2. Comme l'a rappelé la Maire de Portiragnes « *le sujet abordé suscite de nombreuses interrogations sur le territoire* » car si les élu.e.s ont été informé.e.s via le débat public "La Mer en débat", « *les citoyen.ne.s n'ont pas encore toutes les informations auxquelles ils ont droit concernant ce projet d'envergure* ». Si le débat public de 2021 avait déjà organisé des réunions dans le secteur, le niveau d'information y est de fait moins élevé que dans le secteur de la Narbonnaise. La réunion était donc très attendue et a suscité de nombreuses questions et inquiétudes notamment liées à la visibilité des éoliennes depuis le secteur Agde-Portiragnes et leur impact paysager a été un sujet particulièrement discuté. Les questions ont aussi concerné la date de définition des caractéristiques techniques des éoliennes, leur lieu de fabrication, la part des entreprises françaises et régionales impliquées et plus largement les retombées pour le territoire.

Les opérations de sortie en mer sur les fermes pilotes, le point d'information face au site de montage des éoliennes ont permis de montrer concrètement des éléments au public. Ces deux opérations ont été appréciées du public venu nombreux.

Les autres éléments de la concertation ont permis de maintenir la continuité d'information durant cette phase de transition du projet, et de poursuivre le travail de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires à travers l'action des associations comme les Petits Débrouillards engagées par l'État.

Au-delà des questions répondues lors des réunions publiques, les garant.e.s n'ont pas été témoins de sollicitations particulières au sujet de la concertation, ni reçu demandes ou remarques directes.

Les arguments exprimés

Synthèse des arguments exprimés sur les projets de parcs

Les échanges relevés au cours des trois réunions publiques ont principalement porté :

- Sur la nécessité de conduire la transition énergétique avec deux défis majeurs : la réduction de nos consommations et l'augmentation des modes de production d'énergies décarbonées ;
- Sur le coût de l'électricité et les besoins de stockage pour gérer la variabilité de la production ;
- Sur l'intégration territoriale des projets et notamment l'insertion paysagère et la cohabitation des usages ;
- Sur les retombées économiques et impact sur le tourisme des projets.

Lors de la réunion de Narbonne

Les principales questions ou préoccupations exprimées par les participant.e.s ont porté sur :

- Les coûts de revient d'une éolienne flottante vs éolienne terrestre et les coûts du MWh ; les coûts du raccordement et les surcoûts liés à l'intermittence ;
- La possibilité de faire appel à des entreprises locales pour leur fabrication ;
- Les émissions de CO2, l'impact environnemental des éoliennes flottantes et leur impact sur le paysage ;
- L'engagement du lauréat en faveur de l'environnement et des territoires ;
- L'avenir des éoliennes en mer, au regard des projets à l'arrêt à l'international ;
- La solidité du poste électrique en mer et son impact visuel, ainsi que les mesures de sécurité des ouvrages de raccordement ;
- Les pertes électriques ;

Lors de la réunion de Portiragnes

Les principales questions ou préoccupations exprimées par les participants ont porté sur :

- L'impact visuel des éoliennes et la distance des parcs par rapport à la côte ;
- L'intermittence de l'éolien et les autres sources de production d'électricité pouvant la compenser ;
- Les retombées économiques pour les territoires (notamment pour les communes du littoral) ;
- La provenance des composants et leurs caractéristiques techniques ;
- Le prix du kWh et le temps pour amortir les investissements ; le coût pour le consommateur et le bénéfice économique pour les Français ;
- L'impact environnemental, notamment sur la ressource halieutique ;

Lors de la réunion de Port-St-Louis du Rhône

Les principales questions ou préoccupations exprimées par les participants ont porté sur :

- L'impact de l'acheminement des composants (flotteurs, mâts, pâles, ...) sur la circulation autour de Fos ;
- La multiplicité des réunions publiques au même moment sur la zone de Fos ;
- La gestion des interdictions de navigation autour des éoliennes, venant impacter les activités locales (pêche, loisirs, ...) ;
- La nécessité de poursuivre le dialogue avec les pêcheurs et l'impact des zones de parcs sur l'espace de travail des pêcheurs ;
- La profondeur des fonds au niveau du poste électrique en mer et la profondeur d'ensouillage des câbles ;
- Le choix du tracé du Fuseau de moindre impact (FMI) qui impactera fortement le trafic sur la RD 268 pendant les travaux ; la compatibilité du tracé du FMI avec le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la zone Fos-Ouest.

En complément, d'autres contributions ont été recueillies par le biais du dispositif de médiation en milieu scolaire. Selon les associations en charge de l'animation, les élèves rencontrés en 2025 perçoivent positivement le développement de l'énergie éolienne sur le territoire : les contributions de l'énergie renouvelable aux politiques d'adaptation au changement climatique, la moindre pollution et la dimension locale de la production, ainsi que la création d'emplois sur le territoire ont été mis en avant.

Les questions ont beaucoup porté sur les aspects techniques des éoliennes flottantes : mécanisme de flottaison, raccordement électrique et assemblage d'une éolienne. Contrairement aux années précédentes, les éoliennes en mer semblent être intégrées dans le paysage quotidien. Côté PACA, tous ont déjà pu voir les 3 éoliennes de la ferme PGL. Les élèves se questionnent également sur la gestion en mer et le partage de l'espace entre les activités (navigation, pêche) et également sur les impacts sur la biodiversité pélagique et benthique, sur l'avifaune et les chiroptères.

Sur les projets de raccordement électrique des parcs éoliens

Pour les projets du Golfe de Fos

Les études de raccordement ont fait l'objet de plusieurs questions et demandes du public, tant lors de la réunion territoriale du 01 avril que lors du premier comité de liaison du projet Méditerranée Grand Large.

Les échanges ont porté sur l'approche convergente des projets, étant rappelé que l'atterrissage, la liaison marine et la liaison terrestre font partie d'un seul et même projet mené par RTE, et que ce raccordement sera mutualisé pour les deux parcs issus des AO06 et AO09. Si ce point du projet est valorisé, il a cependant été pointé que le secteur arrive à saturation et que cela dégrade la possibilité de faire passer d'autres infrastructures à l'avenir (espace très contraint pour envisager la pause de nouveaux fourreaux dans le cas de projets ultérieurs). Les sujets mis en discussion par les publics concernent :

L'application de la séquence Eviter-Réduire-Compenser :

- Enjeu de conservation des milieux et de leur biodiversité tout du long du tracé terrestre ;
- Enjeu de moindre emprise des travaux préparatoires, des fouilles archéologiques, et du chantier lui-même sur les zones voisines du tracé ;
- Enjeu d'évitement environnemental (prise en compte des périodes de nidification notamment) pendant la période de travaux ;

Les impacts socio-économiques des travaux de raccordement :

- Enjeu de moindre perturbation des activités de pêche et conchyliculture en phase travaux et d'exploitation (Attente d'une étroite concertation avec le monde professionnel de la pêche pour garantir la cohabitation des activités) ;
- Enjeu d'évitement des travaux pendant la période estivale et de moindre impact sur les activités touristiques ;
- Enjeu de maintien d'une circulation automobile et de limitation des contraintes routières

Le sujet des aménagements le long de la route départemental D268 :

- Prise en compte des restrictions fortes du PPRT ;
- Articulation avec les autres projets d'aménagement de voirie concertés dans le cadre du débat territorial Fos Berre Provence (desserte du môle central, accessibilité des zones logistiques de Distriport et Fos XL, amélioration de la desserte de la ZIP et de Port-St-Louis du Rhône) ;

Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade

A ce stade, le public exprime une certaine impatience à avoir des réponses sur différents sujets.

Un sujet essentiel, présent depuis le débat de 2021 concerne la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets. Pour rappel, l'état des connaissances scientifiques sur les impacts environnementaux, en particulier l'avifaune et les espèces marines, y compris les mammifères marins, était largement lacunaire avant le début du débat public de 2021. Malgré ce qui avait été annoncé par les services de l'État, le choix des zones a été arrêté alors que ni les résultats des retours d'expériences des fermes pilotes, ni ceux des études environnementales lancées par l'État n'étaient disponibles. Les services de l'État avaient alors expliqué que les résultats seraient intégrés *in itinere* par les maîtres d'ouvrage lors du développement des projets. Un certain nombre de résultats sont désormais disponibles, dont ceux de l'étude Migralion. Au-delà de la présentation des résultats en eux-mêmes, le public a demandé à ce que les maîtres d'ouvrage expliquent la manière dont ces résultats étaient intégrés dans le développement des projets. Il y a là une attente forte et ancienne.

De la même manière, le public exprime une attente forte sur la manière dont les projets vont se traduire concrètement en termes d'impacts économiques locaux et régionaux. Les réponses sont à ce stade soit très générales sur les principes de prise en compte des entreprises locales, soit partielles, concernant des aspects très précis, découlant notamment de la mise en œuvre du fond de 5 millions dédié aux financements d'actions territoriales. Il est logique que les réponses ne soient pas détaillées à ce stade compte-tenu de la désignation récente des projets lauréats mais des compléments sont attendus courant 2026.

De même, l'usage du fonds biodiversité qui sera géré par l'Agence de l'eau n'est pas encore précisé.

Enfin, les projets lauréats reposant sur des caractéristiques techniques variables, les questions concernant le nombre et la hauteur des éoliennes n'ont pas encore obtenu de réponse définitive, ce qui est normal à ce stade.

La suite de la concertation continue

Les prochaines étapes du projet et de la concertation

Les deux lauréats de l'AO06 ont finalisé leur feuille de route de la concertation. Celles-ci seront rendues publiques sur leur site respectif début 2026 et transmises à la CNDP pour publication sur son site.

Préconisation des garant.e.s sur la suite de la concertation continue

Les garant.e.s préconisent un point d'attention sur l'accompagnement de l'étude d'impact.

Les garant.e.s invitent les lauréats à la clarification et la publicisation d'une méthode expliquant la manière dont ils vont intégrer les résultats disponibles en matière d'environnemental, qu'il s'agisse des études environnementales (Migralion notamment) ou des retours d'expérience des fermes pilotes. Celles-ci sont désormais installées en mer et leur mise en service a déjà commencé (côté PACA) ou va débuter très prochainement. Dans la mesure où il existe une attente très forte et ancienne sur ce sujet majeur, il convient d'expliquer, en termes de méthodes comment ces résultats vont venir nourrir le développement des projets.

Côté État cela signifie également que ce dernier devrait expliquer ce qu'il fait des données produites et comment les résultats de ces études viennent préciser ou modifier la planification de l'éolien en méditerranée, notamment au regard de l'exigence de respect du premier terme « Éviter » de la séquence ERC.

Dans la mesure où les macro-zone ont été choisies en l'absence de ces données, notamment celles de Migralion, il est a minima attendu que l'État explique comment les nouvelles connaissances seront utilisées pour affiner le choix des aires à l'intérieur des macrozones en respectant la séquence ERC.

Les garants préconisent également que l'État explique de nouveau sa position concernant la compatibilité ou l'incompatibilité entre présence de fermes éoliennes et zones de protection forte de la biodiversité, même si la doctrine sur le sujet s'est progressivement précisée depuis le débat public « La Mer en débat ». Ainsi en septembre 2024, le rapport du MOA suite au débat public précisait « *Éolien en mer et zones de protection forte : Ce principe de non-recoupement a priori n'exclut pas dans le futur de classer certains parcs éoliens en zone de protection forte notamment si les études scientifiques montrent que ces zones sont devenues de fait riches en biodiversité* ». Réponse à la question Q30 (page 248).

L'instruction technique du 08 septembre 2025 relative à la reconnaissance des zones de protection forte des espaces maritimes (page 11) a confirmé cette approche : « *Conformément à la Stratégie nationale pour la biodiversité, à la SNML, et aux stratégies de façades maritimes mises à jour (adoption en 2025) le classement de certains parcs éoliens en zone de protection forte notamment si les études scientifiques montrent que ces zones sont devenues de facto riches en biodiversité est possible.* »

Plusieurs échanges avec les associations environnementales illustrent un besoin d'approfondissement du dialogue autour de ce sujet et de partage d'une méthode ainsi que des critères permettant d'objectiver les impacts par zones.

Afin d'accompagner au mieux la phase d'approfondissement des études, les garants préconisent l'organisation d'ateliers au fil de l'eau de la réalisation de l'étude d'impact, de façon à ce que le public puisse véritablement participer.

Par ailleurs, conformément au cahier des charges de l'appel d'offres, une Instance de concertation et de suivi (ICS) pilotée par le préfet de région et le préfet maritime, va voir le jour à partir du printemps 2026. Cette instance doit constituer un lieu de dialogue sur le projet et ses enjeux. Les garants préconisent aux services de l'État et aux lauréats de s'assurer que l'ICS est bien ouverte au grand public. Dans la mesure où il s'agit d'une instance très institutionnelle, si celle-ci s'avérait ne pas suffisamment fonctionner comme un espace ouvert à la parole des citoyens, les garants préconisent de prévoir des dispositifs de participation du public complémentaires.

De manière générale, les lauréats ont expérimenté dans les deux zones des dispositifs de concertation autour de leurs fermes pilotes. Cet historique leur a permis de tisser des liens avec les parties prenantes des deux territoires. Les garants estiment qu'il s'agit d'un atout pour la concertation qui débute sur les parcs commerciaux. Toutefois, ils invitent les lauréats à ne pas limiter leurs actions aux parties prenantes et à veiller à ouvrir leurs dispositifs participatifs au grand public, y compris lorsqu'ils portent sur des points de discussion précis ou jugés très « techniques ». Une simple information du grand public sur les grandes caractéristiques du projet ne saurait suffire.

Les garants engagent les lauréats à clarifier publiquement les fourchettes des caractéristiques techniques variables. En particulier une ambiguïté demeure concernant la hauteur maximale des éoliennes. Lors du débat public une hauteur maximale de 300m a régulièrement été évoquée. Or selon le cahier des charges théoriquement cette hauteur pourrait être plus élevée.

Enfin, dès que les contours de leur fonctionnement seront précisés, les garants engagent les lauréats à aller à la rencontre du public pour expliquer la manière dont le fonds biodiversité financé par les lauréats et géré par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée sera utilisé. De même, concernant le fonds territorial une présentation expliquant les montants attribués, les types de projets éligibles et les mécanismes de sélection devra être organisée.

Enfin, il conviendrait que l'État continue à assurer une mission de concertation transversale, à la fois au regard de l'ensemble des projets éoliens en Méditerranée et au regard de l'ensemble des enjeux : environnement, filières, articulation entre les différents sites, etc.